

Conditions de visa et d'entrée pour la Thaïlande

Informations sur les séjours de courte durée, de longue durée et les séjours assistés pour seniors, proches et accompagnants.



Table des matières

- | | |
|--|---|
| 1. Informations importantes préalables | 7. Documents et justificatifs avant le départ |
| 2. Nationalités et conditions d'entrée | 8. Séjours avec prise en charge et résidence assistée |
| 3. Conditions d'entrée et documents requis | 9. Prolongations, obligations déclaratives et immigration |
| 4. Séjours de vacances ou de courte durée | 10. Mentions légales |
| 5. Séjours de longue durée et catégories de visa | 11. Informations complémentaires et liens |
| 6. Procédure recommandée | 12. Contact |

1 Informations importantes préalables

Décisions des autorités

La délivrance, la prolongation, la conversion ou la modification d'un visa, ainsi que la décision finale concernant l'entrée en Thaïlande, relèvent du pouvoir discrétionnaire des autorités thaïlandaises compétentes et des services de l'immigration. Même lorsque les conditions requises sont remplies, aucun droit automatique à l'entrée, au séjour, à la prolongation ou à la conversion d'un visa n'existe.

Modifications de la réglementation

Les dispositions relatives aux visas, à l'entrée et au séjour en Thaïlande peuvent être modifiées ou révisées à tout moment. Il est donc recommandé de vérifier avant chaque voyage les réglementations en vigueur auprès des autorités thaïlandaises compétentes, des ambassades, des consulats ou des services de l'immigration.

Thailand Digital Arrival Card (TDAC)

Depuis le 1er mai 2025, la Thailand Digital Arrival Card (TDAC) est obligatoire pour tous les voyageurs étrangers entrant en Thaïlande. L'enregistrement est gratuit, doit être effectué en ligne dans les 72 heures précédant l'entrée sur le territoire et remplace l'ancien formulaire d'arrivée TM6. La TDAC ne remplace pas un visa et ne constitue pas une autorisation automatique d'entrée en Thaïlande.

Avis important - Longs séjours

L'entrée en Thaïlande avec un statut touristique ou dans le cadre d'une entrée sans visa, dans le but d'une conversion ultérieure vers un visa de longue durée, de retraite ou de prise en charge, s'effectue en principe aux risques du voyageur. Les demandes de modification ou de conversion du statut de séjour peuvent être refusées à tout moment par les autorités thaïlandaises.

► Informations complémentaires et liens officiels au chapitre 11

► Nationalités et conditions d'entrée

2 Nationalités et conditions d'entrée

Particularités selon la nationalité

Les dispositions relatives aux visas, à l'entrée et au séjour peuvent varier selon la nationalité.

Les informations contenues dans ce document concernent principalement les ressortissants d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse ainsi que d'autres pays européens soumis à des conditions d'entrée comparables.

Autres nationalités

Les ressortissants d'autres pays – par exemple l'Australie, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada ou des pays non européens – peuvent être soumis à des règles différentes concernant l'entrée, la durée du séjour, les justificatifs requis ou les conditions d'obtention d'un visa.

Vérification des conditions en vigueur

En particulier pour les ressortissants d'autres pays ainsi que pour les personnes demandant un visa de longue durée (p. ex. Non-Immigrant O, O-A, O-X, LTR ou d'autres catégories de visa spécifiques), des conditions, justificatifs ou procédures supplémentaires ou différents peuvent s'appliquer.

Avis

Il est recommandé de vérifier suffisamment tôt les conditions actuellement en vigueur auprès de l'Ambassade Royale de Thaïlande ou du consulat compétent dans le pays de résidence ainsi que, le cas échéant, auprès des autorités thaïlandaises de l'immigration.

3 Conditions d'entrée et documents requis

Selon la nationalité, la durée du séjour et le type de visa, différentes conditions peuvent s'appliquer à l'entrée en Thaïlande.

Documents et justificatifs fréquemment requis

- Passeport valable au moins 6 mois avec un nombre suffisant de pages vierges
- Billet de retour ou de poursuite du voyage (selon le type de séjour ou de visa)
- Justificatif d'hébergement ou adresse du lieu de séjour
- Thailand Digital Arrival Card (TDAC)
- Visa valide ou statut de séjour approprié
- Respect des dispositions en vigueur relatives à l'entrée, à la santé et à l'immigration

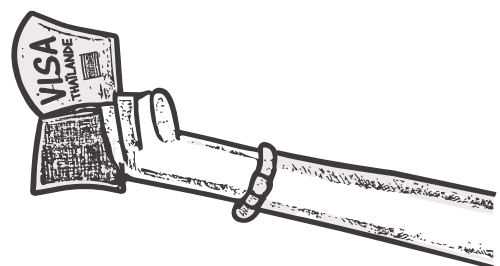
Selon le type de visa et de séjour, les justificatifs suivants peuvent également être requis:

- Justificatifs financiers (p. ex. revenus, pension, avoirs bancaires ou relevés bancaires)
- Assurance maladie
- Documents médicaux et, le cas échéant, justificatifs relatifs aux médicaments
- Traductions anglaises des documents importants

Avis

La décision finale concernant l'entrée, la durée du séjour et le statut de séjour relève du pouvoir discrétionnaire des autorités thaïlandaises compétentes et des services de l'immigration.

► Informations complémentaires et liens officiels au chapitre 11



► Chapitre 4: Séjours de vacances ou de courte durée

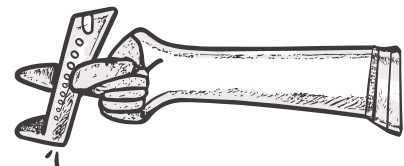
4 Séjours de vacances ou de courte durée

Différentes options d'entrée sont disponibles pour les séjours de vacances et de visite en Thaïlande. La solution la plus adaptée dépend notamment de la durée prévue du séjour et des conditions d'entrée en vigueur au moment du voyage.

Le tableau ci-dessous présente les principales options d'entrée pour les séjours de vacances ou de courte durée:

Avis

La durée de séjour autorisée et les conditions d'entrée applicables aux séjours touristiques sont régulièrement modifiées. Le passage d'un statut d'entrée touristique à un visa de longue durée peut être plus difficile ou ne pas être possible.



Options pour les séjours de vacances ou de courte durée

Visa Exemption ► Entrée sans visa	Entrée pour des séjours de vacances, de visite ou de courte durée sans demande préalable de visa; Durée du séjour: 30 jours
Tourist Visa (TR) ► Visa touristique	Visa touristique pour des séjours de vacances, de visite ou de courte durée; Durée du séjour: 60 jours

Exigences et justificatifs couramment requis

	Visa Exemption	Tourist Visa (TR)
Objectif principal	Séjours de vacances, de visite ou de courte durée	
Nationalité	Ressortissants de pays exemptés de visa	Également disponible pour les ressortissants de pays non exemptés de visa
Durée du séjour	30 jours	60 jours
Prolongation	Prolongation sur place jusqu'à 30 jours possible (sous réserve d'approbation)	
Passeport	Passeport requis; validité suffisante et nombre adéquat de pages vierges	
Thailand Digital Arrival Card	TDAC requise	
Justificatif d'adresse	Adresse du lieu de séjour généralement requise	
Justificatifs financiers (valeurs indicatives)	Peut être demandé - 20,000 THB par personne - ou 40,000 THB par famille	Généralement requis - 20,000 THB par personne - ou 40,000 THB par famille
Assurance maladie/voyage	Assurance recommandée avec couverture suffisante pour la Thaïlande	
Documents supplémentaires	Peuvent être requis selon la procédure concernée	
Billet de retour ou de poursuite du voyage	Peut être demandé	
Demande de visa	-	Généralement requise avant l'entrée

5 Séjours de longue durée et options de visa

Différentes options de visa sont disponibles pour les séjours de longue durée en Thaïlande. La solution la plus adaptée dépend notamment de l'âge, de la durée prévue du séjour, de la situation financière ainsi que des circonstances personnelles.

L'aperçu ci-dessous présente les principales options de visa pour les séjours de retraite, avec prise en charge et de longue durée. Il ne prétend pas être exhaustif et ne remplace pas une évaluation individuelle des conditions personnelles.

Avis

Grâce à sa longue expérience, Vivobene recommande fréquemment le visa Non-Immigrant O (Retirement Visa) pour les séjours de retraite, avec prise en charge ou de longue durée en Thaïlande. Il est recommandé d'introduire la demande de visa le plus tôt possible, de préférence déjà dans le pays d'origine.

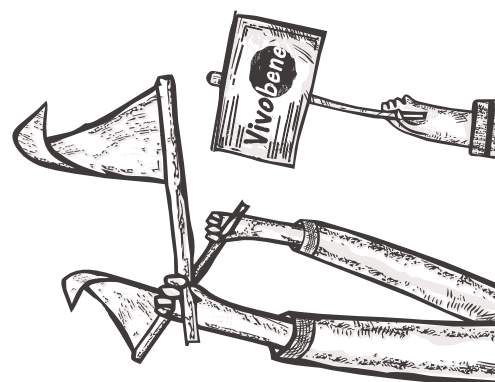
Options de visa sélectionnées pour les séjours de longue durée

Non-Immigrant O ► Visa retraite	Visa standard pour la plupart des séjours de retraite, avec prise en charge ou de longue durée, avec des conditions relativement accessibles Recommandé par Vivobene
Non-Immigrant O-A ► Long Stay Visa	Visa de longue durée destiné aux séjours de retraite nécessitant des justificatifs supplémentaires (p.ex. assurance maladie, certificat médical et extrait du casier judiciaire)
Non-Immigrant O-X ► Long Stay Visa	Visa permettant une durée de séjour plus longue et soumis à des exigences financières plus élevées
LTR ► Long-Term Resident Visa	Visa spécial destiné aux retraités fortunés et à d'autres catégories de personnes qualifiées disposant de ressources financières importantes
Thailand Privilege ► Thailand Privilege Visa	Programme d'adhésion offrant des options flexibles de séjour de longue durée avec des prestations de services supplémentaires

Remarques complémentaires

Le visa LTR (Long-Term Resident Visa) ainsi que le visa Thailand Privilege Visa (anciennement Thailand Elite Visa) ne sont pas pris en compte dans le tableau comparatif détaillé figurant à la page suivante, car ils sont soumis à des conditions financières particulières ou s'adressent à des groupes cibles spécifiques et sont, dans la pratique, moins pertinents pour la plupart des séjours de retraite, avec prise en charge ou de longue durée.

Les conditions d'éligibilité, les critères d'approbation et les conditions de séjour varient selon la catégorie de visa et peuvent être modifiés à tout moment. Les autorités thaïlandaises compétentes et les représentations diplomatiques sont seules habilitées à fournir des informations faisant foi.



► Comparaison détaillée des options de visa sélectionnées à la page suivante

5 Séjours de longue durée et options de visa

Exigences et justificatifs fréquemment requis

	Non-Immigrant O	Non-Immigrant O-A	Non-Immigrant O-X
Groupe cible	Personnes âgées de 50 ans et plus		Personnes âgées de 50 ans et plus originaires de certains pays
Objectif principal	Séjour de retraite et de longue durée		Séjour de retraite de longue durée
Nationalité	Aucune restriction		Selon la nationalité
Durée du séjour	90 jours	Jusqu'à 1 an	Jusqu'à 5 ans
Prolongation	Prolongation possible sous réserve du respect des conditions applicables		
Passeport	Passeport requis; validité suffisante et nombre adéquat de pages vierges		
Thailand Digital Arrival Card (TDAC)	TDAC requise, quelle que soit la catégorie de visa		
Justificatif d'adresse	Justificatif d'adresse ou de résidence généralement requis		
Conditions financières	- 800,000 THB sur un compte bancaire thaïlandais, - ou 65,000 THB de pension ou de revenus mensuels, - ou combinaison des deux		- 3 millions THB sur un compte bancaire thaïlandais - ou alternative O-X admise
Assurance maladie/ couverture minimale	Recommandée, sans couverture minimale	Couverture minimale de 3 millions THB requise	
Casier judiciaire	-	Peut être requis selon la procédure	
Certificat médical	-	Peut être requis selon la procédure	
Autres documents	Peuvent être requis selon la procédure		
Compte bancaire thaïlandais	Fréquemment requis	Peut être requis	Requis
Activité professionnelle	Non autorisée		
Demande de visa	Demande avant l'entrée recommandée	Généralement requise avant l'entrée	
Planification anticipée	Recommandée		
Complexité	Faible	Moyenne	Élevée
Déclaration 90 jours	Généralement requise		
Re-Entry Permit en cas de sortie du territoire	Un Re-Entry Permit peut être nécessaire afin de conserver la validité de l'autorisation de séjour		

► Informations complémentaires et liens officiels au chapitre 11

► Chapitre 6: Procédure recommandée

6 Procédure recommandée

Avant un séjour de longue durée ou avec prise en charge, les points suivants sont à considérer :

1. Planifier un séjour de courte durée ou d'essai
2. Découvrir l'établissement de soins, la résidence assistée et l'environnement de vie
3. Examiner la situation personnelle, médicale et financière
4. Déterminer la solution de visa et de séjour la plus adaptée
5. Choisir le mode d'hébergement et de prise en charge approprié et planifier le séjour
6. Clarifier l'assurance maladie et la couverture des soins de santé
7. Préparer les documents requis et les justificatifs financiers
8. Planifier suffisamment tôt les exigences financières ainsi que, le cas échéant, l'ouverture d'un compte bancaire thaïlandais
9. Déposer une demande de visa de longue durée suffisamment tôt, de préférence déjà dans le pays d'origine
10. Organiser le séjour de longue durée ou le déménagement en Thaïlande

7 Documents et justificatifs avant le départ

Les documents et justificatifs suivants sont fréquemment requis selon le type de séjour, le visa et la situation personnelle :

Documents personnels

- Passeport (valable au moins 6 mois avec un nombre suffisant de pages vierges)
- Justificatif d'hébergement ou adresse complète du lieu de séjour
- Contacts d'urgence
- Traductions anglaises des documents importants (si nécessaire)

Justificatifs financiers

- Justificatifs de pension ou de revenus
- Relevés bancaires ou justificatifs de fonds

Santé et assurance

- Assurance maladie (assurance maladie internationale ou couverture d'assurance maladie suffisante pour la Thaïlande)
- Dossiers médicaux, rapports médicaux et liste des médicaments (pour certains médicaments, des justificatifs supplémentaires ou des autorisations d'importation peuvent être requis)

8 Séjours avec prise en charge et résidence assistée

Chez Vivobene, les hôtes bénéficient d'un accompagnement multilingue complet dans les domaines du séjour, de l'assistance, de la santé et de l'organisation. Les sections suivantes donnent un aperçu des services et prestations d'accompagnement proposés par Vivobene :

Organisation et séjour

- Assistance pour les questions relatives aux visas, au séjour et à l'immigration, ainsi que pour les prolongations et les démarches administratives
- Personnel germanophone ou anglophone

Soins médicaux

- Coopération avec des hôpitaux
- Organisation et accompagnement des consultations médicales et des séjours hospitaliers
- Gestion des médicaments
- Accompagnement personnalisé en matière de soins (p. ex. démence ou maladie d'Alzheimer)

Coûts et prestations

- Informations transparentes sur les coûts des séjours de longue durée
- Prestations et accompagnement personnalisés

9 Prolongations, obligations déclaratives et immigration

Les exigences relatives aux prolongations et au statut de séjour peuvent être modifiées à tout moment. Les décisions concernant les prolongations et le statut de séjour relèvent du pouvoir discrétionnaire des autorités compétentes de l'immigration.

Obligations de déclaration et de séjour

- Selon le type de séjour, une déclaration tous les 90 jours auprès des autorités thaïlandaises de l'immigration peut être requise
- Selon le type de séjour, une déclaration de résidence TM30 peut être requise (déclaration du lieu de séjour auprès des autorités thaïlandaises de l'immigration)

Sortie du territoire et réentrée

- Lors d'une sortie du territoire thaïlandais, un Re-Entry Permit peut être requis afin de maintenir l'autorisation de séjour en vigueur

Avis

Pour toute question relative aux visas, aux prolongations, aux obligations de déclaration, aux autorisations de réentrée ainsi qu'aux démarches administratives, l'équipe Vivobene est à votre disposition pour vous accompagner tout au long des procédures nécessaires.

Aspects financiers et organisationnels

- L'ouverture d'un compte bancaire thaïlandais peut être soumise à des exigences différentes selon le visa, le statut de séjour, la banque concernée et la réglementation applicable
- Des réserves financières suffisantes ainsi que les justificatifs requis devraient être prévus suffisamment à l'avance

10 Mentions légales

Clause de non-responsabilité

Le présent document est fourni exclusivement à titre d'information générale et ne constitue ni un conseil juridique ni une information contraignante concernant les conditions de visa, de séjour ou d'entrée.

Garantie et actualité des informations

Les informations contenues dans ce document ont été élaborées avec le plus grand soin. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité, leur exactitude ou leur actualité. Seules les dispositions et exigences en vigueur au moment concerné, telles qu'elles sont définies par les autorités thaïlandaises compétentes, font foi.

► Informations complémentaires et liens officiels au chapitre 11

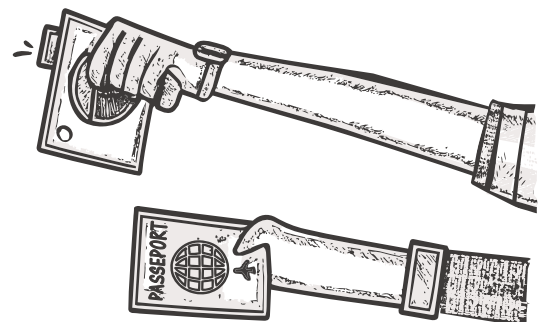
Décisions administratives

Les décisions relatives à l'entrée en Thaïlande, à la délivrance d'un visa, à sa prolongation, à sa conversion ou à toute modification du statut de séjour relèvent du pouvoir discrétionnaire des autorités compétentes. Aucun droit légal ne peut être revendiqué.

Modifications de la réglementation

Les dispositions relatives aux visas, à l'entrée et au séjour peuvent être modifiées à tout moment. Les réglementations en vigueur au moment du voyage ou du dépôt de la demande sont déterminantes.

► État des informations: juillet 2026.



► Chapitre 11: Informations complémentaires et liens

11 Informations complémentaires et liens

Les sites internet mentionnés ci-dessous sont fournis à titre d'information complémentaire et peuvent inclure des sources officielles ou non officielles. Pour les mentions légales, les clauses de non-responsabilité ainsi que les informations relatives à l'état du présent document, veuillez consulter le chapitre 10.

Thaïlande - Site d'information non officiel

- Informations sur les visas retraite et les séjours de longue durée ▶ thaiembassy.com

Thaïlande - Autorités officielles

- Thailand Digital Arrival Card (TDAC)
▶ tdac.immigration.go.th
- Thailand Immigration Bureau
▶ immigration.go.th
- Thai E-Visa (portail officiel des visas)
▶ thaievisa.go.th
- Long-Term Resident Visa (LTR)
▶ ltr.boj.go.th

Suisse

- Ambassade Royale de Thaïlande à Berne
▶ thaiembassy.ch
- Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)
▶ eda.admin.ch

Allemagne

- Ambassade Royale de Thaïlande à Berlin
▶ berlin.thaiembassy.org
- Ministère fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne
▶ auswaertiges-amt.de

Avis

Les sites internet indiqués sont directement cliquables dans la version PDF numérique et donnent accès à des informations complémentaires.

Autriche

- Ambassade Royale de Thaïlande à Vienne
▶ thaiembassy.at
- Ministère fédéral des Affaires européennes et internationales
▶ bmeia.gv.at

Australie

- Ambassade Royale de Thaïlande à Canberra
▶ canberra.thaiembassy.org
- Smartraveller Australia
▶ smartraveller.gov.au

États-Unis

- Ambassade Royale de Thaïlande à Washington D.C.
▶ washingtondc.thaiembassy.org
- U.S. Department of State
▶ travel.state.gov

Royaume-Uni

- Ambassade Royale de Thaïlande à Londres
▶ london.thaiembassy.org
- UK Foreign Travel Advice Thailand
▶ gov.uk/foreign-travel-advice/thailand

12 Contact



Pascal Pidoux

Responsable des relations clients
Toutes régions | DE • EN • FR



+66 (0) 53 496 000



pascal.pidoux@vivobene.co.th

Thaïlande

Vivobene (Thailand) Co., Ltd.

93 Moo Baan Mai Rim Klong,
Moo 9, T. Luang Nuea,
A. Doi Saket, Chiang Mai,
50220 Thailand

Suisse

Vivo Bene (Schweiz) AG

Dählhölzliweg 3, 3006 Bern